

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 janvier 2017

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4382)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 53

présenté par
Mme Batho

ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 21 par les mots :

« ainsi que représentants des autres secteurs professionnels impactés par le projet d'exploration ou d'exploitation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.